

Fiche de données de sécurité
selon RPD, Annexe 1

Date d'émission 08/31/2025

Numéro de la version 1

Revision: 08/30/2025

1 Identification

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit : 1-CA80**
- **Autres moyens d'identification**
- **Emploi de la substance / de la préparation : Colle**
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur :**
Hottinger Brüel & Kjaer GmbH
Im Tiefen See 45
D-64293 Darmstadt
Allemagne
Tel: +49 6151 803 0
E-Mail: info@hbkworld.com
https://www.hbkworld.com
- **Service chargé des renseignements :**
Tél. : +49(0)6131 19240
EMail : support-esa@hbkworld.com
- **Numéro d'appel d'urgence:**
Pour le Canada:
Centre Antipoison du Québec
+1 800 463 5060 (province de Québec)
CHEMTREC : +1 703-741-5970 (appel d'urgence 24h/24).
Si vous êtes en dehors des États-Unis continentaux, appelez CHEMTREC au +1-703-527-3887 (les appels en PCV sont acceptés).

2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**



Irritation cutanée - catégorie 2

H315 Provoque une irritation cutanée.

Irritation oculaire - catégorie 2A

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique) – catégorie 3

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Liquides inflammables - catégorie 4

H227 Liquide combustible.

- **Éléments d'étiquetage**
- **Éléments d'étiquetage SGH**
Le produit est classifié et étiqueté selon le Système Général Harmonisé (GHS).
- **Pictogrammes de danger**



- **Mention d'avertissement Attention**

(suite page 2)

CA/FR

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'émission 08/31/2025

Numéro de la version 1

Revision: 08/30/2025

Nom du produit : 1-CA80

(suite de la page 1)

- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :**
2-cyanoacrylate d' éthyle
- **Mentions de danger**
H227 Liquide combustible.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- **Conseils de prudence**
P261 Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P405 Garder sous cléf.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- **Indications complémentaires :**
Veuillez vous référer aux autres éléments d'étiquetage de la section 15 de cette fiche de données de sécurité, le cas échéant.

3 Composition/information sur les ingrédients

- **Caractérisation chimique: Mélanges**
- **Description :**
Mélange des substances mentionnées ci-dessous, éventuellement avec des additifs non soumis à déclaration.

- **Composants contribuant aux dangers :**

7085-85-0	2-cyanoacrylate d' éthyle	80 - 100%p/p *
-----------	---------------------------	----------------

* Les plages de concentrations réelles sont conservées en tant que secret commercial.

- **Indications complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers soins

- **Description des premiers secours**
- **Indications générales :**
Autoprotection du secouriste d'urgence
En cas de symptômes ou en cas de doute consulter un médecin.
- **après inhalation :**
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. Consulter un médecin.
- **après contact avec la peau :**
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin
- **après contact avec les yeux :**
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

(suite page 3)

CA/FR

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'émission 08/31/2025

Numéro de la version 1

Revision: 08/30/2025

Nom du produit : 1-CA80

(suite de la page 2)

En cas de port de lentilles de contact, retirez-les si possible.

Ne pas se frotter les yeux, parce que la sollicitation mécanique peut entraîner des dommages supplémentaires pour la cornée.

Protéger l'oeil intact

· **après ingestion :**

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment d'eau.

Veillez à ce que les voies respiratoires ne soient pas obstruées. Le produit se polymérise immédiatement dans la bouche, ce qui rend l'ingestion presque impossible. Dans le cas peu probable où l'adhésif pénètre dans la bouche, il se solidifie au contact de l'humidité dans la bouche et adhère directement aux surfaces dans la bouche. La salive détachera progressivement l'adhésif au fil des heures. N'essayez pas de retirer l'adhésif polymérisé de votre bouche. Vérifiez toujours la bouche pour vous assurer que la personne n'avale pas l'adhésif lorsqu'il se détache.

· **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Non disponibles.

· **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Non disponibles.

5 Mesures à prendre en cas d'incendie

· **Moyens d'extinction**

· **Moyens d'extinction :**

Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.

Mousse résistant à l'alcool, poudre d'extinction ou dioxyde de carbone. Combattre les foyers importants au jet d'eau pulvérisée.

· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit.

· **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

l'inhalation de vapeurs dues à la combustion peut entraîner des dommages sérieux pour la santé.

Peut être dégagé en cas d'incendie :

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

Oxyde d'azote (NOx)

Acide cyanhydrique (HCN)

· **Conseils aux pompiers**

· **Équipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· **Autres indications** Si possible sans risque, éloigner les conteneurs de la zone d'incendie.

6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

· **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Non nécessaire.

· **Pour les non-secouristes** Éviter le contact avec le produit.

· **Pour les secouristes** Porter un équipement de protection individuelle approprié.

· **Précautions pour la protection de l'environnement:**

Ne pas laisser pénétrer dans les canalisations, les sols ou les eaux.

· **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel).

Conformément aux instructions, éliminer le matériel rassemblé

Assurer une aération suffisante.

· **Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'émission 08/31/2025

Numéro de la version 1

Revision: 08/30/2025

Nom du produit : 1-CA80

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

(suite de la page 3)

7 Manutention et stockage

- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter le dégagement d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
Ne stocker que dans des récipients appropriés (par exemple, des récipients agréés pour le transport de marchandises dangereuses).
- **Indications concernant le stockage commun :** Non nécessaire
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Conserver le récipient hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau
- **Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :** Non disponibles.

8 Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

- **Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**
VLEP: valeur limite d'exposition professionnelle

7085-85-0 2-cyanoacrylate d' éthyle

EL	TWA: 0.2 ppm S(D); S(R)
EV	TWA: 0.2 ppm

- **Indications complémentaires :**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **Contrôles de l'exposition**
- **Equipement de protection individuel :**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau
- **Protection respiratoire :**
En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Protection des mains :**



Gants de protection.

Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.

(suite page 5)

CA/FR

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'émission 08/31/2025

Numéro de la version 1

Revision: 08/30/2025

Nom du produit : 1-CA80

(suite de la page 4)

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Le choix du matériau des gants doit être fait en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être testée avant l'utilisation.

Butylcaoutchouc

Épaisseur du matériau recommandée : 0.3 mm, temps de percée : 60 min.

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée : 0.4 mm, temps de percée : 10 min.

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- **Protection des yeux :**



Lunettes de protection hermétiques.



Protection du visage

9 Propriétés physiques et chimiques

- **Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- **Indications générales.**

- **État physique**

Liquide

- **Couleur :**

incolore

- **Odeur :**

caractéristique

- **Seuil olfactif:**

Non déterminé.

- **Point de fusion :**

non déterminé

- **Point d'ébullition :**

214 °C

- **Inflammabilité (solide, gazeux) :**

Non applicable.

- **Limites d'explosion :**

- **inférieure :**

Non déterminé.

- **supérieure :**

Non déterminé.

- **Point d'éclair :**

> 80 °C

- **Température d'inflammation :**

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

- **Température de décomposition :**

Non déterminé.

- **SADT**

- **valeur du pH à 20 °C:**

~ 7

- **Viscosité :**

- **dynamique :**

Non déterminé.

- **Solubilité dans/miscibilité avec**

- **l'eau :**

non ou peu miscible

- **Coefficient de partage (n-octanol/eau) :**

Non déterminé.

- **Pression de vapeur :**

Non déterminé.

(suite page 6)

CA/FR

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'émission 08/31/2025

Numéro de la version 1

Revision: 08/30/2025

Nom du produit : 1-CA80

(suite de la page 5)

- | | |
|--|----------------------------|
| · Densité à 20 °C: | 1.04 g/cm ³ |
| · Densité relative. | Non déterminé. |
| · Densité de vapeur: | Non déterminé. |
| · Caractéristiques des particules | Pas d'autres informations. |
-
- | | |
|---|--|
| · Autres informations | |
| · Aspect: | |
| · Forme : | liquide |
| · Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité. | |
| · Auto-inflammation : | Le produit ne s'enflamme pas spontanément. |
| · Danger d'explosion : | Le produit n'est pas explosif. |
| · VOC Suisse | 0.00 % |
| · Modification d'état | |
| · Vitesse d'évaporation. | Non déterminé. |

10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité :** Non disponibles.
- **Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :**
Pas de décomposition en cas d'usage conforme aux spécifications.
- **Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue
- **Conditions à éviter :** Non disponibles.
- **Matières incompatibles :** Non disponibles.
- **Produits de décomposition dangereux :**
Aucun, en cas d'utilisation conforme aux instructions d'utilisation et de stockage de la spécification du produit.

11 Données toxicologiques

- **Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :**

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

7085-85-0 2-cyanoacrylate d' éthyle

Dermique	LD50	> 2,000 mg/kg (lapin) (OECD 402)
Inhalatoire	LC50	> 5,000 mg/l/4h (rat) (OECD 423)

123-31-9 1,4-dihydroxybenzène

Oral	LD50	> 375 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :** Irrite la peau et les muqueuses.
- **des yeux :** Effet d'irritation.
- **Indications toxicologiques complémentaires :**
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :
Irritant

(suite page 7)

CA/FR

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'émission 08/31/2025

Numéro de la version 1

Revision: 08/30/2025

Nom du produit : 1-CA80

(suite de la page 6)

· Catégories cancérogènes
· IARC / CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)

123-31-9 1,4-dihydroxybenzène

3

· NTP / PNT (Programme National de Toxicologie)

Aucun des composants n'est compris.

12 Données écologiques

· Toxicité
· Toxicité aquatique :

123-31-9 1,4-dihydroxybenzène

NOEC 0.006 mg/l/21d (Daphnia magna)

- **Persistance et dégradabilité** : Non disponibles.
- **Autres indications** : Aucune donnée relative à la préparation n'est disponible.
- **Potentiel de bioaccumulation** : Non disponibles.
- **Mobilité dans le sol** Non disponibles.
- **Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT** : Non applicable.
- **vPvB** : Non applicable.
- **Autres effets néfastes** Non disponibles.
- **Autres indications écologiques** :
- **Indications générales** :
 Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre) : polluant
 Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.
 Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

13 Données sur l'élimination

- **Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation** :
 Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Emballages non nettoyés** :
- **Recommandation** :
 L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.
 Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.
 Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.

14 Informations relatives au transport

- **Numéro ONU**
- **DOT/TMD, ADR, IMDG, IATA** néant
- **Désignation officielle de transport de l'ONU**
- **DOT/TMD, ADR, ADN, IMDG, IATA** néant

(suite page 8)

CA/FR

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'émission 08/31/2025

Numéro de la version 1

Revision: 08/30/2025

Nom du produit : 1-CA80

(suite de la page 7)

· Classe(s) de danger pour le transport	
· DOT/TMD (Règlement sur le transport des marchandises dangereuses):	
· Classe	néant Pas de produit dangereux
· ADR, ADN, IMDG	
· Classe	néant
· IATA	
· Class	néant Pas de produit dangereux.
· Groupe d'emballage	
· DOT/TMD, ADR, IMDG, IATA	néant
· Dangers pour l'environnement:	Non applicable.
· Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport :	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus
· Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· "Règlement type" de l'ONU:	néant

15 Informations sur la réglementation

· **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· **Sara**

· **Section 355 (substances extrêmement dangereuses)**

123-31-9 | 1,4-dihydroxybenzène

· **Section 313 (listage des produits chimiques spécifiques toxiques)**

123-31-9 | 1,4-dihydroxybenzène

· **TSCA (Toxic Substances Control Act)**

Tous les composants ont la valeur ACTIVE.

· **Canadienne listage des substances:**

· **Canadienne listage des substances domestique (DSL)**

7085-85-0 | 2-cyanoacrylate d'éthyle

· **Liste extérieure des substances (LES) du Canada**

Aucun des composants n'est compris.

· **Canadienne listages des ingrédients à déclarer (limite 0.1%)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Canadienne listages des ingrédients à déclarer (limite 1%)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Substances per- et polyfluoroalkyles (PFAS)**

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'émission 08/31/2025

Numéro de la version 1

Revision: 08/30/2025

Nom du produit : 1-CA80


(suite de la page 8)

- **Prescriptions nationales :**
- **Classe de pollution des eaux :**
Classe de danger pour l'eau 2 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 2) : polluant
- **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Service établissant la fiche technique :**

 **DEKRA** Elaboration de la Fiche de données de sécurité:
DEKRA Assurance Services GmbH, Hanomagstr. 12, D-30449 Hanovre, Allemagne,
Tél.: (+49) 511 42079 - 0, reach@dekra.com.

© DEKRA Assurance Services GmbH. Aucune modification de ce document sans autorisation expresse écrite de DEKRA Assurance Services GmbH.

- **Date de la plus récente version révisée de la fiche de données de sécurité 08/31/2025**
- **Acronymes et abréviations:**

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

CA/FR